

NOTICES NÉCROLOGIQUES DE L'APRUM

Les notices nécrologiques sont des hommages réservés habituellement aux professeurs retraités qui ont fait carrière en totalité ou en grande partie à l'Université de Montréal. Exceptionnellement toutefois, un tel hommage pourra être publié lorsqu'il s'agit d'une personne ayant servi comme officier supérieur de l'Université et qui a apporté une contribution importante à l'institution et à ses professeurs.

HOMMAGE AU PROFESSEUR PIERRE MARTINEAU



Pierre Martineau est l'un des pionniers de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Professeur de droit civil influent et déterminé, il a joué un rôle fondamental dans la transformation de notre faculté « professionnelle » en faculté « universitaire ». Il est devenu professeur de carrière en 1951, professeur agrégé en 1956, vice-doyen en 1962 puis professeur titulaire en 1964. Il a pris sa retraite en 1987 et fut nommé professeur émérite. Voilà une carrière impressionnante de 36 ans, consacrée d'abord (et surtout?) à l'enseignement du droit civil. N'oublions pas qu'à cette époque, nous étions au début de la Révolution tranquille..., époque de grands changements s'il en fut. En tant que vice-doyen, il a joué un rôle déterminant dans la transformation de la Faculté. Dans les années 50 et 60 on peut dire que l'ensemble de la Faculté était en état d'évolution (ou de déséquilibre permanent...) dans la mesure où le nombre de personnes concernées (étudiants et professeurs) augmentait constamment, où les défis devenaient de plus en plus complexes, où le droit changeait, où les structures, les locaux, les bibliothèques étaient remis en cause d'une façon permanente, parallèlement aux modifications de la réalité universitaire tant à l'Université de Montréal que dans l'ensemble du réseau universitaire québécois. C'est aussi l'époque de la naissance de l'UQAM qui était aussi une remise en cause. On peut dire que c'est la nature même de l'Université qui à cette époque, a connu des changements spectaculaires. En tant que vice-doyen et fidèle collaborateur de Maximilien Caron, Pierre Martineau a été l'artisan principal de ces changements et de leur normalisation.

La grande majorité des professeurs des années 50 et 60 étaient des praticiens de renom, avocats, notaires, juges. Pas de professeurs féminins, pas d'études supérieures (maîtrises ou doctorat), peu

ou pas d'activités de recherche, peu de publications, peu ou pas de contacts avec les professeurs des autres facultés ou des autres universités. Le droit public n'occupe encore qu'une place modeste parmi les priorités de notre Faculté. Les archives de la faculté parlent de quatre (...) professeurs de carrière en 1951; à ma connaissance, il s'agit exclusivement de spécialistes du droit civil et de la procédure civile... ou presque. On trouve dans nos archives une photo des professeurs de carrière de l'époque : on y reconnaît Maximilien Caron, Albert Mayrand, Roger Comtois, Pierre Carignan,.. et Pierre Martineau. Voilà!

Le doyen de l'époque était recruté parmi les praticiens de carrière qui enseignaient à la faculté en surplus de leur tâche professionnelle. Il a fallu attendre plusieurs années pour que Maximilien Caron, alors professeur de carrière, devienne notre doyen.

Le corps professoral a changé bien sûr; mais ce fut surtout le cas pour le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement. Ce n'est que progressivement que le droit public ou administratif, le droit international, le droit international privé ou comparé, le droit de l'environnement.. se méritent le droit de cité parmi les cours de la Faculté. Puis, les exigences des étudiants se sont précisées; c'est à cette époque que les « séminaires... travaux pratiques » ont pris une place centrale dans les activités des étudiants et des professeurs.

Certains étudiants, (et j'en étais) préparaient leur métier de professeur.

Sans aucun doute, Pierre Martineau a été l'un des principaux artisans de ces changements.

Progressivement, le spectre du programme et des différents cours s'est élargi. Au moment de la retraite de Pierre Martineau, en 1987, nos archives nous rappellent que les professeurs de carrière

étaient plus de cinquante... (ils étaient quatre ou cinq quelques années plus tôt). Notre première professeure, Alice Desjardins, s'est jointe à nos rangs vers 1965. Les études supérieures de la faculté ont vu le jour à cette époque. André Morel et Paul-André Crépeau ont joué à cet égard un rôle déterminant. Sous l'influence de Paul Gérin-Lajoie, et de Jean-Beetz, le Centre de recherche en droit public fut inauguré en 1962, ce qui a signifié un tournant important dans le rayonnement de notre faculté.

Pierre Martineau était vice-doyen à cette époque; il a joué un rôle précieux dans tous ces changements.

C'est dans ce grand mouvement de mise en question de nos programmes et de la composition de notre corps professoral qu'est né, sous la

gouverne de notre collègue Paul-André Crépeau professeur à l'Université McGill, (auparavant professeur à notre Faculté), l'immense chantier de l'Office de révision du Code Civil. La compétence de Pierre Martineau comme civiliste et son rôle de vice-doyen lui ont taillé une place prééminente dans la mise en place de cette collaboration interfacultaire et interuniversitaire. Ceux et celles qui ont participé à cette œuvre gigantesque en ont été profondément marqués.

Un grand merci à Pierre Martineau qui mérite bien son titre de professeur émérite.

*Mai 2019,
Jacques Boucher*